



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mardi 20 Juin 2023 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Etaients Présents : Carine DAULON - Emmanuel GOUPILLEAU - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Jean-Claude CZERWINSKI – Brigitte BRATEK

Etaients absent(s)(es) excusés (es) : Catherine PALLUT donne pouvoir à Mme Brigitte RICCI – Pierre BOUSSEAU – Olivier GUERIN

Assistaient à la réunion : M. PICHON Jean-Paul – M. SIMON Daniel

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance est 20 heures.

### Délibération 2023\_6\_1 : Adhésion 2024 aux Gites de France de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courriel des gites de France de la Charente indiquant l'ouverture des inscriptions pour l'année 2024.

Madame le Maire rappelle que deux gites communaux sont ouverts à la location.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de procéder à l'inscription aux gites des France de la Charente,
- Fixe les tarifs suivants :
  - Gite N°16G30281
    - Basse saison : 190 €
    - Vacances scolaires : 225 €
    - Moyenne saison ; 225 €
    - Haute saison : 285 €
    - Draps : 6,10 €/lit
    - Linge de toilette : 3,50 €/personne
    - Caution : 150 €
    - Caution supplémentaire animaux : 50 €
    - Location au mois : 295 €
    - Forfait ménage : 60 €
    - Electricité (au-dessus 8 kWh/jour) : 0,26 €/kWh
  - Gite N°16G30282
    - Basse saison : 225 €
    - Vacances scolaires : 265 €
    - Moyenne saison : 265 €
    - Haute saison : 340 €
    - Draps : 6,10 €/lit
    - Linge de toilette : 3,50 €/personne
    - Caution : 150 €
    - Caution supplémentaire animaux : 50 €
    - Location au mois : 340 €

- Forfait ménage : 60 €
- Electricité (au-dessus 8 kWh/jour) : 0,26 €/kWh
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à signer les dossiers d'inscriptions.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **Délibération 2023\_6\_2 : Cotisations 2023 au SILFA**

Madame le Maire donne lecture du courrier du syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques appelant la participation pour l'année 2023.

Le montant sera de 395,03.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation 2023 au syndicat intercommunal de lutte contre les fléaux atmosphériques,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### **Délibération 2022\_6\_3 : Droit de préemption – Biens de Mme MOUNIER Paule**

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception, le 08 Juin 2023, d'une déclaration d'aliéner de Maître Antoine CHAUVEAU, Notaire à Soyaux, au sujet de la vente des parcelles cadastrées Section C N°820, C N°846, C N°847 et C N°953, situées Le Bourg et appartenant à Mme Paule MOUNIER.

Elle rappelle que, dans la mesure où la commune de Salles Lavalette fait partie de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, EPCI à fiscalité propre compétent en matière de P.L.U., la compétence « droit de préemption » lui est transférée de plein droit, conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme.

Madame le Maire rappelle, de plus, que, par délibération N°2021\_12\_02 bis du 16 Septembre 2021, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a instauré un droit de préemption sur les parcelles cadastrées C N°846, C N°847 et C N°953 par délégation de l'exercice à la commune.

Madame le Maire rappelle afin à l'assemblée que, par délibération N°2021\_6\_15 du 28 Septembre 2021, le conseil municipal a confirmé l'instauration d'un droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées C N°953, C N°846 et C N°847 et classées en zone U sur la carte communale.

Le caractère structurant de ce projet est démontré dans la mesure où une telle restructuration du bourg renforcera l'attractivité résidentielle de la rue, très étroite, qui comptabilise de nombreuses maisons inoccupées en aménageant des places de stationnement paysagées dont l'esthétique renforcera la qualité du paysage.

Par ailleurs, un système d'assainissement semi-collectif sera également mis en œuvre en lien avec les conclusions du rapport réalisé par le SPANC pointant la non-conformité des installations actuelles et l'impossibilité pour les propriétaires de mettre en œuvre des solutions individuelles.

De la même manière, la commune de Salles Lavalette valorisera le jardin, aujourd'hui à l'abandon, en un espace vert public répondant aux exigences des labels « Villes et villages fleuris » et « Territoire Bio Engagé ».

Enfin, le bâtiment (ancienne grange) sera réhabilité afin de devenir un espace d'activités pour accueillir un porteur de projets. Ce bâtiment sera ainsi un lieu de création et pratiques artistiques ainsi qu'un espace de sensibilisation à la biodiversité et de l'éducation à l'environnement.

Il est proposé d'exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées C N°953, C N°846 et C N°847.

Considérant que le vendeur spécifie que la vente des biens est considérée comme une unité foncière indissociable, il est proposé d'acquérir simultanément la parcelle cadastrée C N°820.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte d'exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées C N°953, C N°846 et C N°847,
- Accepte d'acquérir simultanément la parcelle C N° 820,
- Décide de proposer un prix d'achat de toutes les parcelles mentionnées ci-dessus de 56 000 €,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

#### **Délibération 2023\_6\_4 : Décisions modificatives – Virements de crédits**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder au vote de virements de crédits sur certains chapitres du budget primitif 2023 du fait de l'exercice du droit de préemption urbain sur les biens appartenant de Mme MOUNIER Paule.

Elle donne lecture de la proposition de décision modificative suivante :

#### **CREDITS A OUVRIR**

Cpte 21328 Op 10021 autres bâtiments privés Maison Mounier + 65 000,00 €

#### **CREDITS A REDUIRE**

Cpte 2111 Op 10006 Terrains nus - 10 000,00 €

Cpte 2138 Op 58 Bâtiments communaux - 55 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu la nécessité de procéder au vote de virements de crédits sur certains chapitres,
- Accepte de procéder au vote de de virements de crédits tels mentionnés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à saisir la décision modificative correspondante.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

#### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

##### **Aménagement du bourg**

Une réunion de travail avec Hangar 21 a eu lieu aujourd'hui avec la présentation d'une première esquisse.

##### **Films promotionnels du village**

RDV avec l'association vendredi 21 Juillet afin de définir les sujets à couvrir

#### **POINT COMMISSIONS COMMUNALES**

##### **Bibliothèque Api'thèque**

Depuis le 1<sup>er</sup> marché estival, 20 prêts de livres, dons d'une télévision, d'un ordinateur et de fauteuils

##### **Commission Développement économique et accueil des porteurs de projets**

Madame le Maire informe l'assemblée que Mme N. a été reçue à plusieurs reprises afin d'échanger sur son projet. Il convient de lui donner un accord de principe sur l'attribution de l'exploitation des terres du Buisson afin qu'elle puisse continuer ses démarches administratives.

Marchés estivaux : 1<sup>er</sup> marché le 7 Juillet, installation le matin par les bénévoles et démontage par les agents municipaux.

Moulin Sartier : Suite à la rencontre entre la Région, la CDC LTD et le pays Sud Charente du 16 Juin 2023 et au dépôt de la candidature PNQA, le projet de Salles Lavalette a été retenu. Le projet débutera début Novembre 2023 avec une présentation aux étudiants, jusqu'en Février 2024. Il comportera des études techniques (hydrologie, meunerie...), le montage administratif et juridique de l'étude. Un dossier de demande d'aide sera déposé auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de L'Europe par le biais du Pays Sud Charente).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne lecture du courriel de M. S relatif au dépôt de matériaux au Buisson et à la vitesse dans le village et propose un temps d'échange avec le conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est programmé le mercredi 13 Septembre 2023 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Approuvé lors du conseil municipal du 13 Septembre 2023

Le Maire  
Carine DRUNON  
(Charente)



Le secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER

